

CHARIER

SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au capital de 6.710.000 €

SIEGE SOCIAL : 87-89 Rue Louis Pasteur - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

SIREN 305 319 477 - R.C.S. SAINT- NAZAIRE

EXTRAIT

♦ ♦ ♦

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 12 JUIN 2009

♦ ♦ ♦

Le 12 juin 2009 dans un salon de l'Hôtel LE MANOIR DE LA JAHOTIERE à ABBARETZ [44170], à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte tenue ce jour, qui a renouvelé les mandats des membres du Conseil de Surveillance, lesdits membres se sont réunis, en vue de procéder au renouvellement du Président et du Vice-président du conseil de surveillance, de renouveler les membres du Directoire et d'organiser la direction générale de la société.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

/ ...

... /

Il est vérifié que chaque membre du conseil remplit bien toutes les conditions d'exercice des fonctions de membre du conseil de surveillance et notamment : que lui-même, possède bien le nombre d'actions minimum exigé par l'article 19 des statuts ; qu'il jouit du plein exercice de ses droits et qu'en conséquence il peut exercer valablement ses fonctions.

/ ...

... /

La séance est présidée par Pierre-Marie CHARIER.

En conséquence, Pierre-Marie CHARIER, en sa qualité Président de séance, constate que les membres du Conseil de surveillance présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis, le Président rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- RENOUELEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- RENOUELEMENT DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
- RENOUELEMENT ET NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE,
- RENOUELEMENT DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE,
- POUVOIRS DU DIRECTOIRE,

/ ...

... /

PREMIERE DECISION - RENOUELEMENT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après échanges de vue, les membres du Conseil de surveillance décident de renouveler, à l'unanimité, **Monsieur Pierre-Marie CHARIER**, demeurant 7, allée des Bouleaux à LA BAULE (44), en qualité de Président du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Monsieur Pierre-Marie CHARIER déclare accepter ses fonctions ; il précise en outre n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Le conseil décide que la rémunération du Président du Conseil de surveillance décidée lors de sa réunion du 20 janvier est maintenue aux mêmes conditions et modalités.

DEUXIEME DECISION - RENOUELEMENT DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance renouvelle également, à l'unanimité, **Madame Suzanne ROUSSE-CHARIER**, demeurant 24, Boulevard du Président Wilson à SAINT-NAZAIRE (44600) en qualité de Vice-présidente du conseil de surveillance pour la durée de son mandat de membre du conseil de surveillance, soit jusqu'à l'assemblée ordinaire tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle disposera de tous les pouvoirs que la loi et les statuts attachent à ces fonctions.

Madame Suzanne ROUSSE-CHARIER déclare accepter ses fonctions et précise n'encourir aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptibles de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

Les fonctions de Vice-président du Conseil de Surveillance ne donneront pas lieu à rémunération.

TROISIEME DECISION - RENOUELEMENT ET NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance renouvelle en qualité de membres du directoire pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Germain-Arthur CHARIER 80, Rue Maurice Sambron 44160 PONTCHATEAU

Monsieur Marc CHARIER 144, Boulevard des Océanides 44380 PORNICHET

Monsieur Alain CHARIER La Ville Sauvage 56130 NIVILLAC

Et nomme en qualité de nouveau membre du directoire, pour la même durée, soit jusqu'à l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Thierry LE FRIANT 23, Rue de la Hubonnière 44880 SAUTRON.

Messieurs Germain-Arthur CHARIER, Marc CHARIER, Alain CHARIER et Thierry LE FRIANT acceptent les mandats qui viennent de leur être confiés. Ils affirment qu'il n'existe aucune incompatibilité, incapacité, déchéance ou empêchement à leur nomination.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION - RENOUELEMENT DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le conseil de surveillance renouvelle Monsieur Germain-Arthur CHARIER, qui accepte, en qualité de président du directoire pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'assemblée tenue en 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION - POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le directoire exercera les pouvoirs prévus par l'article 17 des statuts de la société.

Le président exercera les pouvoirs de représentation définis par l'article 17 des statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

/...

.../